CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E37230** **VALABLE JUSQU'AU** **11/12/2026**

ÉDITÉ LE 06/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2004

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANNECY

Siret : 478 143 993 00028

Code NACE : 4332B

Numéro caisse de congés payés : 8403306

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 10358151204

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 10358151204

Situation fiscale et sociale : A jour au 29/09/2025

Raison sociale : SARL D'EXPLOITATION ROGUET SERRURERIE

125 RUE DES LAQUETS
74800 SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY

Téléphone : 04 50 03 96 02 **Fax :**

Portable : 06 07 13 13 37

Responsabilité légale :
ROGUET VERONIQUE GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet :

E-mail : secretariat@metallerie-roguet.fr

Effectif moyen : 24 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 782 585 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4411	Serrurerie-métallerie (Technicité courante)	24	20/09/2023
4421	Structures métalliques		22/09/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

06/10/2025 10:57

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.